Nations Unies S/PV.6669



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6669e séance

Lundi 28 novembre 2011, à 15 heures
New York

Président :	M. Moraes Cabral	(Portugal)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	Mme Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des nations Unies en Libye (S/2011/727)

11-60795 (F)





La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2011/727)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/727, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Je donne la parole à M. Ian Martin.

M. Martin (*parle en anglais*) : Il y a tout juste trois mois que Tripoli a été prise par les forces déterminées à renverser le régime Kadhafi et tout juste un mois que les combats à grande échelle se sont arrêtés. La semaine dernière, le Conseil national de transition (CNT) a approuvé le Gouvernement intérimaire formé par M. Abdurrahim El-Keib, le Premier Ministre qu'il a élu. Le jour où les ministres ont prêté serment, jeudi dernier, j'ai pu m'entretenir avec le Premier Ministre, accompagné d'un de ses deux adjoints et du Ministre des affaires étrangères, des priorités du Gouvernement et de l'appui de l'ONU, et j'ai abordé plus en détails les questions cruciales relatives à la sécurité publique lors de rencontres avec les nouveaux Ministres de l'intérieur et de la défense.

Mes interlocuteurs libyens ont été plusieurs à me demander, de manière quelque peu rhétorique, comment j'évaluais la situation en Libye par rapport à celle d'autres pays se relevant d'un conflit, si tôt après la fin des hostilités et le changement de régime. Si la réponse à cette question est positive, c'est parce que les Libyens ne se sont pas laissés aller à la complaisance et ont fait preuve d'initiative et de responsabilité, notamment dans les villes et les localités. Ils savent qu'ils doivent maintenant relever des défis importants, ce qui nécessite une gouvernance centrale et locale efficace.

Le Gouvernement intérimaire, qui doit s'atteler à cette tâche jusqu'à l'élection du Congrès national dans sept mois, est composé de deux vice-premiers ministres et de 24 ministres choisis par le Premier Ministre El-Keib à l'issue de consultations approfondies. M. El-Keib avait prévenu qu'il entendait sélectionner les candidats sur la base de leur professionnalisme et de leur expérience, mais dans le même temps, il semble avoir veillé avec un soin particulier à ce que toutes les régions soient représentées. Seuls deux ministres sont des femmes, qui ont été nommées à la Santé et aux Affaires sociales.

Tout le monde s'accorde sur le fait que dans l'immédiat le premier problème à régler est celui de la sécurité, qui est un problème à multiples facettes. Outre la nécessité de répondre aux besoins des blessés de guerre et des personnes endeuillées – tâche à laquelle doivent s'atteler non seulement la nouvelle Ministre de la santé, mais également un ministère du bien-être social, de la famille des martyrs et des personnes disparues élargi – il est fondamental de préparer l'avenir des combattants de la révolution pour garantir la sécurité à court et à long terme. Le nouveau Ministre de la défense est chargé de mettre sur pied une nouvelle armée et d'y intégrer les militaires de carrière qui ont combattu pour la révolution ainsi que les nouvelles brigades composées essentiellement de civils, et ce, en gérant les tensions entre ces groupes.

Dans l'immédiat, ce dernier problème est d'ailleurs davantage du ressort du nouveau Ministre de l'intérieur. Les brigades continuent d'assurer la sécurité publique – ce, même si des agents de police sont de plus en plus nombreux à être déployés -, or, les éléments indisciplinés de ces brigades risquent de mettre en péril la sécurité publique. De nouveaux incidents se sont d'ailleurs produits récemment à Tripoli et aux alentours. Le Ministre nous a affirmé qu'il prévoyait de placer les brigades sous le contrôle de son ministère et d'en intégrer une grande partie aux forces du Ministère de l'intérieur, notamment aux forces de police. Il envisage par ailleurs de demander l'appui de l'ONU pour former les effectifs et coordonner l'assistance internationale.

Nous sommes en outre prêts à aider la Commission des ex-combattants, qui est chargée

d'organiser la réinsertion des combattants de la révolution et d'offrir des possibilités de formation et des perspectives d'emploi à ceux qui ne seront pas intégrés aux forces de sécurité. C'est en donnant un avenir aux ex-combattants qu'il deviendra possible de regagner le contrôle des armes qu'ils avaient entre les mains.

L'autre grand aspect de la situation en matière de sécurité est la présence et la prolifération d'armes classiques et non classiques et de matériels connexes, une question qui inquiète vivement les voisins de la Libye et que le Conseil avait à l'esprit lorsqu'il a adopté la résolution 2017 (2011). Le grand nombre de systèmes antiaériens portables à dos d'homme (MANPADS) et de munitions qui restent introuvables est particulièrement préoccupant et représente à la fois un problème de désarmement interne pour la Libye et un risque de prolifération à l'échelle régionale. Bien que le problème soit hérité du régime Kadhafi, le nouveau Gouvernement reconnaît pleinement ses responsabilités à cet égard, et le Premier Ministre m'a une nouvelle fois affirmé que la Libye était prête à coopérer avec la communauté internationale, au sein d'un cadre d'assistance qui respecte sa souveraineté et son pouvoir de décision.

Ces dernières semaines, nos partenaires bilatéraux ont aidé le Ministère de la défense à recenser ces armes, à les placer en sécurité, à les stocker et, le cas échéant, à les mettre hors service. Il est cependant difficile de se faire une idée précise du nombre de MANPADS qui circulent en Libye ou qui pourraient avoir franchi les frontières de pays voisins. Il n'y avait aucun registre officiel de ces armes avant la révolution, et les forces de Kadhafi en ont déplacé un grand nombre dans les derniers jours du conflit, notamment vers des caches et des dépôts secrets se trouvant dans des zones résidentielles. Les premiers efforts portent à croire qu'un grand nombre de ces armes ont été détruites au cours de la campagne de l'OTAN ou que des brigades ou milices révolutionnaires s'en sont emparées. La récupération de ces armes aux mains de leurs détenteurs actuels et leur transfert sur des sites de stockage sûrs seront l'une des phases obligées de leur réintégration au sein des futures forces de sécurité de l'État et des programmes spécifiques de démobilisation et de réduction des armements en Libye.

Un état complet et fiable de tous les sites de stockage des MANPADS ou de ceux qui détiennent actuellement ces armes n'a pas encore été dressé à ce jour. En dépit de certaines informations parues dans la presse selon lesquelles on aurait vu de ces armes dans les pays voisins ou certains groupes présents dans les pays voisins auraient affirmé avoir mis la main sur de telles armes, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) n'a encore reçu aucune information vérifiable à ce sujet.

En attendant, la MANUL a été informée des efforts connexes de la Libye visant à mettre en place un système efficace de sécurité et de gestion des frontières. Nous avons fait part des informations dont nous disposions aux membres de l'équipe d'experts qui s'est rendue à Tripoli dernièrement et nous entendons travailler de près avec tous les interlocuteurs afin de bien coordonner la mise en œuvre de la résolution 2017 (2011). À cet égard, pour que la MANUL puisse continuer de faciliter et de coordonner aussi efficacement que possible l'aide internationale au Gouvernement et apporter son concours en coordination avec les pays voisins, nous allons constituer une capacité spécialisée en la matière au sein de la Mission.

En ce qui concerne les armes chimiques et les matières nucléaires, la situation est beaucoup plus claire et plus encourageante. Le rapport du Secrétaire général rend compte des résultats satisfaisants de la première visite effectuée après le conflit par les inspecteurs de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). L'OIAC prépare une autre visite pour décembre, notamment sur deux sites localisés à Sabha et à Sokna, maintenant officiellement déclarés par les nouvelles autorités libyennes, où l'on a trouvé des matériaux supplémentaires et sécurisé les sites. L'Agence internationale de l'énergie atomique prépare actuellement, également pour décembre, la première visite de ses inspecteurs en Libye au titre des sauvegardes. La MANUL assurera la sécurité et l'appui logistique selon que de besoin.

Le Gouvernement aura besoin d'un peu de temps pour assigner les différentes responsabilités à ses ministères et autres organes en ce qui concerne toutes ces tâches relevant du secteur de la sécurité – intégration et démobilisation, formation et constitution de la police et d'une nouvelle armée, maîtrise des armements et gestion des frontières – mais il a indubitablement conscience de l'urgence de la situation. Tout comme il ne fait aucun doute qu'il souhaite voir l'Organisation des Nations Unies appuyer et coordonner les différents intervenants internationaux. Le Premier Ministre nous a demandé de

lui fournir le détail de l'assistance que pourrait apporter l'ONU dans ces domaines, ce que nous ferons en en discutant avec lui et avec les ministres concernés.

La situation sur le plan de la sécurité et la manière dont elle évoluera à court terme sont inséparables du besoin urgent qu'a la Libye de liquidités. Tous mes interlocuteurs me l'ont dit et redit, à commencer par le Président du Conseil national de transition et le Premier Ministre, appuyés en cela par la revendication générale du droit de la Libye de reprendre le contrôle de ses avoirs. Il faut savoir que ces avoirs n'ont pas été saisis plus longtemps qu'il n'est exigé par les dispositions des résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) et que les pays qui détiennent ces avoirs s'efforcent au mieux de leurs possibilités, comme, du reste, doivent le faire les autorités libyennes, de régler le plus rapidement possible les questions techniques permettant de débloquer les fonds. J'espère que le Conseil, les principaux pays dans lesquels se trouvent ces avoirs et les autorités libyennes s'entendront rapidement sur une démarche coordonnée face à ces questions. En dépendent la stabilisation du pays, la réussite du Gouvernement et la perception de la communauté internationale.

Le contraste entre l'importance connue des richesses nationales libyennes et l'incapacité de ses citoyens de disposer pleinement, même, des fonds de leurs propres comptes bancaires est certainement criant, et ce alors que le nouveau Gouvernement se doit non seulement de faire ses preuves mais également de gérer les attentes. L'ONU s'en ressent également au niveau de l'aide apportée. Tandis que l'Équipe mixte de coordination de la lutte antimines en Libye, au sein de laquelle collabore le Service de la lutte antimines avec les organisations non gouvernementales internationales, poursuit son travail de déminage des zones et de sensibilisation des populations touchées aux risques encourus, il reste urgent d'élargir l'aire couverte par ces activités. L'Équipe mixte de coordination est prête et apte à le faire, mais une importante aide supplémentaire des donateurs est nécessaire d'urgence en attendant l'intervention du Gouvernement libyen. L'hypothèse qu'un financement des donateurs internationaux n'est pas nécessaire, ici comme ailleurs, en raison des moyens considérables de la Libye ne sera vérifiée que lorsque le Gouvernement disposera vraiment de fonds suffisants pour faire face aux priorités les plus urgentes du pays.

Dans son rapport aussi bien que durant sa visite, le Secrétaire général a continué d'insister sur l'importance de la réconciliation nationale et sur la nécessité de se pencher sur les violations des droits de l'homme héritées de l'ère précédente, comme sur les problèmes actuels dans ce domaine. Le Conseil national de transition prépare une très grande manifestation nationale autour de la réconciliation en décembre, lors de laquelle prendra la parole, entre autres, la plus haute autorité religieuse libyenne, Cheikh Sadiq Al-Gheriani, avec lequel j'ai eu le privilège de discuter récemment de ces questions. Le Premier Ministre m'a fait part de son intention de faire en sorte que ce gouvernement s'appuie sur les efforts déjà en cours sur place et sur le travail du CNT lui-même. L'enjeu considérable de cette justice transitionnelle est mis en exergue par le vif désir que l'on a, en Libye, de voir jugés dans le pays Saif al-Islam Kadhafi et d'autres personnalités de premier plan du régime de Kadhafi, en cas de nouvelles captures ou extraditions vers la Libye.

En parallèle, la MANUL travaille étroitement avec la Commission nationale de recherche et d'identification des personnes disparues afin de lui permettre d'exécuter son mandat ainsi que d'encourager la communauté internationale à lui fournir un appui technique et autre. J'ai eu personnellement l'occasion d'inviter les Ministres de l'intérieur et de la défense à se pencher à titre absolument prioritaire sur le problème des détentions. dont fait état le Secrétaire général dans son rapport. Aujourd'hui, à Tripoli, mes collègues ont fait la même chose, en proposant l'aide des Nations Unies, au cours de la première réunion entre la MANUL et le nouveau Ministre de la justice. Une preuve de la différence qui existe avec les comportements observés chez le précédent régime réside dans le fait que l'on ne nie pas qu'il y ait des violations des droits de l'homme et que dans la majorité des cas on autorise les organisations internationales à approcher les détenus. Le nouveau Ministre de l'intérieur m'a même dit qu'il se félicitait des critiques publiques parce qu'elles lui donnaient des atouts supplémentaires pour la gestion de ces questions.

Cependant, les entretiens que j'ai eus à Tripoli avec de nombreux représentants diplomatiques des pays africains dont les ressortissants sont détenus sur place ont encore illustré plus clairement à mes yeux et à ceux de mes collègues la gravité du problème; le nouveau Gouvernement se doit de montrer qu'il s'agit

pour lui d'un domaine d'action prioritaire. Les autorités ont fait part de leur intention de travailler avec leurs partenaires à la mise en place d'un cadre juridique afin de gérer la question de l'émigration. Cela aussi est un problème urgent. La protection des personnes déplacées, des minorités et des travailleurs migrants en provenance d'Afrique sub-saharienne a été l'un des grands sujets abordés lors de la visite que mon adjoint vient d'effectuer avec des homologues de ces pays dans le sud de la Libye.

Je suis également en mesure de faire part au Conseil de quelques autres progrès en dehors de ceux que cite le rapport du Secrétaire général, concernant en particulier les préparatifs des élections. Le 20 décembre, le Conseil national de transition a officiellement nommé un comité de huit membres chargé d'étudier les conditions du futur processus électoral, de travailler avec les organisations internationales et de préparer la désignation du futur président et des membres de la commission électorale ainsi que le budget de cette commission.

Le président du comité et les autres membres sont des personnes avec qui l'équipe électorale de la MANUL a déjà travaillé. Nous avons continué d'insister sur le fait que si l'on veut tenir d'ici à juin 2012 des élections crédibles pour constituer un congrès national , des décisions rapides seront à prendre au sujet du système électoral adopté, et notamment le nombre et la taille des circonscriptions électorales et la formule électorale, ainsi que les mesures spéciales à appliquer éventuellement à l'égard des femmes et d'autres groupes; de l'éligibilité des candidats et des électeurs; et des pouvoirs, de la composition et de la désignation de la commission électorale. Le laps de temps dont on dispose pour l'adoption des lois correspondantes est court, et pourtant un processus consultatif est absolument nécessaire, alors que la société civile libyenne et les groupes politiques naissants commencent à débattre des questions électorales.

Les femmes s'affirment enjouant un rôle actif au sein de cette société civile pleine de vitalité. Avec plusieurs de mes collègues, j'ai pris part au courant de ce mois à une conférence nationale de cinq jours organisée par deux organisations féminines basées respectivement à Tripoli et à Benghazi, en vue de renforcer la sensibilisation et d'élaborer des stratégies face aux problèmes que rencontrent les femmes dans la société libyenne. Cette manifestation, première du genre au lendemain de la révolution, a permis de voir à l'œuvre le courage, la détermination et l'adaptabilité des femmes libyennes face à l'évolution de la situation.

L'inauguration du nouveau Gouvernement est également l'occasion d'examiner les dispositifs de coordination en ce qui concerne l'évaluation des besoins d'aide internationale, qui font l'objet d'un accord de principe avec les représentants du Conseil national de transition, et d'engager les processus d'évaluation qu'il considère comme prioritaires, sous la direction des homologues qu'il désignera. Je suis heureux d'avoir eu récemment l'occasion de me rendre aux Emirats arabes unis et au Qatar pour discuter de la coopération à l'appui de la Libye et j'attends avec intérêt de voir les représentants spéciaux que la Ligue des États arabes et l'Union africaine ont l'intention de désigner se joindre au reste de la communauté internationale. La coopération avec l'Union africaine sera particulièrement importante s'agissant des questions concernant les voisins de la Libye et l'ensemble de la région, et la MANUL sera représentée au sein de la mission interinstitutions dirigée par le Département des affaires politiques qui se rendra dans les pays du Sahel en décembre pour évaluer les besoins spécifiques des pays et de la région et recommander en réponse une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies.

Le rapport du Secrétaire général s'achève sur la recommandation que le mandat de la MANUL soit prorogé de trois mois. Je pense que les membres du Conseil comprennent bien qu'il n'était pas approprié de faire des recommandations pour une période de 12 mois avant que le gouvernement ne soit en place. Une tentative dans ce sens aurait violé le principe de l'appropriation nationale, laquelle, comme le Conseil en a convenu à maintes reprises, doit nous guider.

Dans le rapport du Secrétaire général daté du 19 août 2011, qui porte sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit, il est indiqué que

> « La planification initiale doit absolument tenir compte des événements sur le terrain et le personnel des Nations Unies qui se trouve déjà dans un pays et collabore avec les parties prenantes nationales doit évaluer les priorités et les moyens nationaux existants, y compris dans la diaspora. Ce facteur doit contribuer à ce que la planification soit avant tout axée sur les priorités et les besoins nationaux et ne dépende pas du

personnel ou des autres ressources internationales disponibles » (*S/2011/527, par. 17*).

C'est en effet l'approche à laquelle nous sommes attachés, dans un contexte d'après conflit très différent des autres. Nous manquerons de temps pour dialoguer avec les parties prenantes libyennes afin de présenter pour examen au Conseil en mars des recommandations qui reflètent leurs vues. Une certaine flexibilité sera encore nécessaire par la suite. Notre planification initiale en vue de la Libye d'après conflit et notre rapidité d'intervention ont valeur de précédent. Je suis convaincu que nous continuerons de bénéficier de l'appui du Conseil tandis que nous continuons sur la même voie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Martin de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 30.